CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E181119** **VALABLE JUSQU'AU** **04/05/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/06/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : 851 970 301 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 49807

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011397230404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011397230404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : DAUPHI-CHAPES

19 RUE DE LA SURE
38600 FONTAINE

Téléphone : 04 76 26 65 30 **Fax :**

Portable : 06 46 37 04 51

Responsabilité légale :
LOPES DANIEL MARIO GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : dauphichapes@orange.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 735 892 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	11	23/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 11:14

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.